

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°230525-04

L'an deux mille vingt-trois, le 23 mai, le conseil municipal de la commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de monsieur Olivier ROCHAS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 17 mai 2023

Présents (18) : Hélène BOULAS, Sébastien CARRE, Christine CAUSSE-LAMBERT, Vincent CAUSSE, Laetitia CHALLANCIN, Bernard CROZAT, Christian DIDIER, Florent FAUCHERY, Christine FIGUET, Marie-Jo JEAN, Carole De JOUX, Pascal PEREZ, Catherine RISSOAN, Olivier ROCHAS, Sylvie ROUVIER, Maud SARMEO, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL

Absents ayant donné pouvoir (5) : Régis MARCEL (procuration à Hélène BOULAS), Amélie RAVEL (procuration à Laurent TERRAIL), Isabelle VATANT (procuration à Olivier ROCHAS), Danielle JOLLAND (procuration à Marie-Jo JEAN), Joseph PERROUD (procuration à Sylvie ROUVIER)

Secrétaire de séance : Laurent TERRAIL, assisté de Simon TERRAIL, Directeur Général des Services.

OBJET : Environnement – Convention d'accompagnement vers l'intégration au réseau des ENS Drômois

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L.113-6, L.113-8 à L.113-11 et L.215-21;

Vu la loi n°85-729 du 18 juillet 1985 relative à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement ;

Vu le schéma départemental des espaces naturels sensibles (SDENS) adopté par l'assemblée départementale du 16 avril 2007;

Vu la délibération de la commission permanente du 7 février 2022 validant les modalités d'accompagnement des collectivités souhaitant l'intégration d'un site naturel au réseau des ENS locaux drômois;

Considérant que le site des Pelouses sèches de Montmeyran a fait l'objet d'études menées par la collectivité démontrant la richesse et les enjeux de préservations et d'ouverture au public du site;

Considérant que le Département souhaite développer des partenariats avec les collectivités locales impliquées dans la préservation d'espaces naturels par la mise en place d'une démarche de labellisation de sites ENS;

Considérant que cette démarche de labellisation vise à développer une action complémentaire entre les acteurs publics locaux agissant en faveur de la préservation de la biodiversité et de la sensibilisation et de l'accueil du public;

Considérant qu'un conventionnement permet de définir les rôles et engagements du Département et de la collectivité partenaire lors de la période de transition vers l'intégration au réseau d'ENS drômois;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- **APPROUVE** la convention d'accompagnement vers l'intégration au réseau des ENS Drômois telle qu'elle est annexée à la présente
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous actes afférents.

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	18
Conseillers-ères représenté-e-s	5
Ayant voté pour	23
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

Pour extrait conforme
Fait à Montmeyran, le 26 mai 2023

Le Maire
Olivier ROCHAS

Le Secrétaire de Séance
Laurent TERRAIL


